

Fiche technique communale pour DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

1. DOCUMENTS A PRESENTER

0	Fiche technique communale (1 exemplaire)
En 7	7 exemplaires :
00000	Formulaire officiel de demande d'autorisation de construire de compétence communal Extrait du registre foncier complet avec mention des servitudes et des restrictions de droit public Extrait de la carte topographique au 1 : 25'000 avec emplacement de la construction Plan de situation récent, signé par le géomètre officiel Plans du projet et documents, signés par le maître d'oeuvre et l'auteur du dessin : O Plans de tous les niveaux O Coupes (situées sur le plan de situation) avec cotes utiles, indication des terrains (naturel et aménagé), etc. O Façades avec cotes principales et indication des terrains (naturel et aménagé), etc.
0	 Aménagements extérieurs avec places, accès, aménagements, etc. Si ouvrage existant, dossier photographique et, sur les plans, précisions avec uniquement les couleurs gris, jaune et rouge à utiliser Si construction contiguë, dossier photographique et, sur les plans, amorces à indiquer Particularités de la pompe à chaleur : Données techniques de la PAC Formulaire de protection contre le bruit pour PAC (Cercle bruit)
En 3	3 exemplaires :
00	Calcul détaillé du cube et de la densité Documents spéciaux si nécessaire O Formulaire sur les éléments parasismiques avec report sur les plans O Formulaire énergétique avec plans : O Formulaire principal énergie « Justificatif des mesures énergétiques » EN-VS O Formulaires annexes énergie selon travaux prévus « Justificatifs énergétiques » EN-1 à EN-16 O Dossier assurance-qualité de protection incendie et plan si nécessaire O Dossier photographique O Demande d'autorisation pour forage
0	Demandes spéciales selon les exigences spécifiques du domaine si autorisation spéciale nécessaire

2. REQUERANT
Nom - Prénom – Adresse – N° de téléphone – Adresse mail
3. CONFORMITE AU REGLEMENT COMMUNAL
Parcelle N°:, Folio:, Lieu-dit:
Zone :, Densité :, Surface du terrain :
Indice Surface plancher (IBUS) =
Volumes de construction selon normes S.I.A :
Type de chauffage :
Où sont prévus les raccordements : - d'égouts :
- d'eau potable :
- d'eau de surface :
Demandez-vous une dérogation ?
Si oui laquelle ?
<u>IMPORTANT</u>
Toute modification doit être signalée en temps opportun à l'administration communale.
 La mise en chantier ne peut intervenir avant que les autorisations cantonales ou communales aient été délivrées.
3. Le requérant s'engage à avertir les services communaux au plus tard trois jours à l'avance pour le début et le contrôle de l'avancement des travaux.
 Aucun local destiné au travail ou à l'habitation ne peut être occupé sans l'obtention d'un permis d'habiter.
Date : Signature du requérant :